

Communauté de Communes



Brionnais
Sud Bourgogne

RAPPORT d'

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES 2026

**Conseil Communautaire
du JEUDI 05 FEVRIER 2026**

SOMMAIRE

1^{ère} partie : Cadre réglementaire du ROB.....	p 3
1. Introduction	p 4
2. Transmission et publicité.....	p 4
2^{ème} partie : Contexte économique et financier.....	p 5
1. International	p 6
2. National	p 6-7
3^{ème} partie : Loi de Finances 2026	p 8
1. Etat actuel de la Loi de Finances pour 2026.....	p 9
2. Budget 2026 - Ce qui s'applique avec la loi spéciale.....	p 10
4^{ème} partie : Orientations budgétaires de la CC Brionnais Sud Bourgogne	p 11
1. La population	p 12
2. Présentation	p 12
3. Fonctionnement	p 13
A) <i>Les charges réelles de fonctionnement</i>	
B) <i>Les recettes réelles de fonctionnement</i>	
C) <i>Les autres charges courantes</i>	
4. Focus sur les budgets annexes	p 24
A) <i>Enfance Temps Libre</i>	
B) <i>Déchets</i>	
C) <i>Espace Tiers Lieu</i>	
D) <i>La Gare</i>	
E) <i>Les Tanneries</i>	
F) <i>L'Office de Tourisme Intercommunal</i>	
5. Focus sur les services spécifiques	p 25
A) <i>La Culture</i>	
B) <i>Les Equipements sportifs</i>	
C) <i>Les Seniors</i>	
D) <i>La voirie</i>	
E) <i>La mobilité</i>	
F) <i>Le Réseau VIF</i>	
6. Capacité d'autofinancement	p 27
7. Endettement	p 28
A) <i>Les emprunts</i>	
B) <i>Encours de la dette</i>	
C) <i>Capacité de désendettement</i>	
8. Les ratios	p 29
9. Investissement.....	p 33
A) <i>Les dépenses d'investissement</i>	
B) <i>Programme 2025</i>	
C) <i>Restes à réaliser 2025</i>	
D) <i>Programme prévisionnel 2026</i>	
E) <i>Focus sur les subventions</i>	
F) <i>Présentation des engagement pluriannuels 2026-2028</i>	

1

CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1. INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

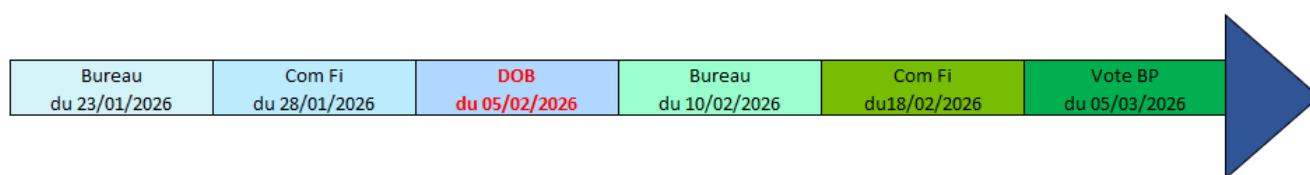
Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement les exercices suivants.

Il doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

Le délai de convocation aux réunions du conseil communautaire au cours des séances qui donneront lieu au vote du budget sera de 12 jours afin d'améliorer l'information des élus communautaires.

La chronologie ci-dessous rappelle les principales étapes de la gouvernance qui ont permis d'aboutir au présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).



2. TRANSMISSION ET PUBLICITE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis au représentant de l'Etat dans les 12 jours qui suivent la séance au cours de laquelle le point du jour est traité.

Le Rapport prévu à l'article L. 3212-1 est transmis par l'EPCI aux communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport d'orientation budgétaire est publié sur le site internet de la CC de Brionnais Sud Bourgogne à la suite de la tenue du débat d'orientations budgétaires en Conseil Communautaire en libre accès.

2

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

a) Environnement économique mondial

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte économique international marqué par une croissance ralentie et inégalement répartie selon les grandes zones géographiques. Les économies avancées connaissent une progression modérée de l'activité, tandis que certaines économies émergentes restent confrontées à des fragilités structurelles et financières.

Les tensions géopolitiques persistantes, les conflits armés régionaux, ainsi que les recompositions des équilibres commerciaux mondiaux contribuent à un climat d'incertitude durable. Les politiques monétaires restrictives mises en œuvre pour contenir l'inflation ont entraîné une hausse durable des taux d'intérêt, pesant sur l'investissement et les conditions de financement des acteurs économiques.

Le commerce international demeure marqué par des phénomènes de relocalisation, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de diversification des partenaires commerciaux. Ces évolutions traduisent une volonté croissante des États et des entreprises de réduire leur dépendance à certains marchés ou à certaines ressources stratégiques.

Les secteurs industriels et agricoles sont particulièrement exposés aux fluctuations des coûts de l'énergie, des matières premières et du transport. La volatilité des prix continue d'affecter la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes structures.

b) Enjeux économiques pour les territoires locaux

Dans ce contexte international, les territoires, y compris ruraux, sont indirectement impactés par : l'évolution des coûts de production et d'exploitation pour les entreprises locales, les tensions sur l'emploi dans certains secteurs économiques, la nécessité d'adapter les modèles économiques aux exigences de transition écologique et de sobriété énergétique.

Les collectivités territoriales sont ainsi amenées à renforcer leur rôle d'accompagnement du tissu économique local, en soutenant l'attractivité du territoire, l'implantation d'activités, le maintien des savoir-faire et la diversification économique.

Pour la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, ce contexte international souligne l'importance de consolider un développement économique de proximité, résilient et durable.

2. CONTEXTE NATIONAL

a) Situation économique et de l'emploi en France

En 2026, l'économie française évolue dans un contexte de croissance modérée. Les prévisions les plus récentes situent la progression du Produit Intérieur Brut (PIB) autour de +1 % (voire légèrement en-deçà), traduisant un niveau d'activité contenu, dans un environnement toujours marqué par la consolidation des finances publiques et un investissement privé encore prudent.

Cette dynamique économique limitée a un impact direct sur l'emploi et sur les finances publiques. Le marché du travail montre des signes de ralentissement par rapport aux années précédentes : les créations d'emplois deviennent faibles, voire quasi nulles selon les secteurs, et certains domaines (intérim, construction, industrie) connaissent des ajustements d'effectifs.

Le taux de chômage, après avoir atteint des points bas relatifs, tend à se stabiliser ou à légèrement remonter, pour s'établir autour de 7,5 % à 7,8 % de la population active. Cette situation traduit un marché du travail plus attentiste, dans un contexte de croissance économique peu dynamique.

Le contexte national de l'emploi est également marqué par des mutations structurelles profondes :

- la poursuite de la transformation des métiers sous l'effet de la transition numérique et écologique,
- les difficultés de recrutement persistantes dans de nombreux secteurs, liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences,
- le vieillissement de la population active et les enjeux de renouvellement des compétences et de transmission des savoir-faire.

Ces évolutions accentuent les besoins en formation, en reconversion professionnelle et en attractivité des territoires, notamment pour les zones rurales confrontées à des enjeux de démographie, de mobilité et d'accès à l'emploi.

b) Impact du contexte national sur les collectivités territoriales, et notamment les intercommunalités

Le contexte national économique, social et financier exerce une pression croissante sur les collectivités territoriales. La combinaison d'une croissance modérée, d'un effort de redressement des finances publiques et d'évolutions réglementaires fréquentes conduit à un renforcement des contraintes pesant sur l'action locale.

Les collectivités sont confrontées à une progression structurelle de leurs charges, liée notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie, des assurances, des prestations de services et de la masse salariale, dans un contexte de ressources financières globalement contenues. Cette situation impose une vigilance accrue dans la gestion budgétaire et une priorisation renforcée des politiques publiques.

Pour les intercommunalités, ces contraintes sont particulièrement sensibles. En tant qu'échelon stratégique du développement territorial, elles exercent des compétences structurantes telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace, la gestion des zones d'activités, les mobilités ou encore la transition écologique, qui nécessitent des capacités d'investissement et d'ingénierie de plus en plus sollicitées.

Par ailleurs, les intercommunalités doivent répondre à des attentes croissantes des communes membres, des habitants et des acteurs économiques, tout en veillant à préserver les équilibres financiers et la solidarité territoriale. Dans les territoires ruraux, ces enjeux sont renforcés par des contraintes spécifiques : faible densité de population, éloignement des bassins d'emploi, enjeux de mobilité et vieillissement démographique.

Dans ce contexte national contraint, les intercommunalités sont amenées à renforcer leur rôle de coordination, de mutualisation et de structuration des projets locaux. La recherche de cofinancements, la mutualisation des moyens et la mise en cohérence des politiques publiques deviennent des leviers essentiels pour maintenir un niveau de service adapté aux besoins du territoire.

Pour la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, ces évolutions confirment la nécessité d'une stratégie budgétaire prudente, d'une gestion prospective des finances communautaires et d'un positionnement clair des priorités d'action, afin de garantir la soutenabilité financière et l'efficacité de l'intervention intercommunale.

3

LOI DE FINANCES 2026

1. ETAT ACTUEL DE LA LOI DE FINANCE POUR 2026

a) Le Projet de loi de finances (PLF) 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 a bien été présenté par le gouvernement (Conseil des ministres du 14 octobre 2025). Il comprend des mesures fiscales pour réduire le déficit et financer les dépenses de l'État.

Cependant, le Parlement n'a pas réussi à voter ce budget dans les délais constitutionnels :

- L'Assemblée nationale a rejeté la première partie (les recettes) et le Sénat a approuvé une version amendée, sans accord entre les deux chambres.
- La commission mixte paritaire (CMP) chargée de trouver un compromis n'a pas abouti à un texte commun avant la fin de 2025.

b) Une loi spéciale a été adoptée

Face à cette impasse, le gouvernement a fait adopter une procédure exceptionnelle : une loi de finances spéciale prévue par la Constitution (article 47) et la loi organique.

Cette loi spéciale a été déposée début décembre 2025, adoptée par les deux chambres le 23 décembre 2025 et promulguée fin décembre (publiée au Journal Officiel).

Elle ne remplace pas la loi de finances mais permet :

- de percevoir les impôts et ressources publiques nécessaires au fonctionnement de l'État,
- de garantir les ressources des collectivités locales,
- d'autoriser l'État à emprunter pour continuer à financer les services publics.

c) A ce jour, le 26 janvier 2026

Le gouvernement a utilisé l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter une partie du budget (la section "recettes" / fiscalité) sans vote, vu l'absence de majorité solide.

Le PLF 2026 doit encore être examiné au Sénat puis de nouveau à l'Assemblée pour la partie « dépenses », avec un objectif (annoncé) d'adoption définitive vers mi-février 2026.

Cette situation implique des restrictions budgétaires temporaires, avec des dépenses limitées jusqu'à l'adoption de la loi de finances complète.

d) Synthèse du calendrier

Etape	Statut
Présentation du PLF 2026 au Conseil des ministres	✓ 14 octobre 2025
Débat et votes parlementaires	✗ Pas de texte voté en 2025
Adoption loi spéciale	✓ 23 décembre 2025
Promulgation au JO	✓ 26 décembre 2025
Débat parlementaire et adoption du PLF 2026	En cours avec recours au 49.3
Calendrier prévu	Vers mi-février pour une adoption finale

2. Budget 2026 – Ce qui s’applique avec la loi spéciale et ce qui dépend du PLF

a) Les particuliers

<i>Lignes d’influence</i>	<i>Avec Loi spéciale (valable dès janvier 2026)</i>	<i>Dépend du PLF 2026 (à adopter)</i>
Barème Impôts sur les Revenus 2025	✓ Oui, maintenu	✗ Nouvelles mesures ou revalorisation du barème
Taux de prélèvement à la source	✓ Oui, inchangés	✗ Ajustements possibles
Crédits d’impôt ou nouvelles aides 2026	✗ Non	✓ Oui, si PLF adopté

b) Les entreprises

<i>Lignes d’influence</i>	<i>Avec Loi spéciale (valable dès janvier 2026)</i>	<i>Dépend du PLF 2026 (à adopter)</i>
Surtaxe sur grandes entreprises	✗ Non	✓ Oui, selon mesures du PLF adopté
Suppression progressive CVAE	✗ Non	✓ Oui, si PLF adopté
Durcissement facturation électronique / seuils de franchise TVA	✗ Non	✓ Oui, si PLF adopté
Exonérations ou aides (industrie verte, apprentissage, zones prioritaires)	✗ Non	✓ Oui, si PLF adopté
Cotisations patronales, PASS Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, taxes sectorielles (MACF Mécanisme d’Ajustement Carbone aux Frontières, versement mobilité)	✓ Partiellement (cotisations standard maintenues, PASS révisé)	✓ Oui, si PLF adopté

c) Les collectivités

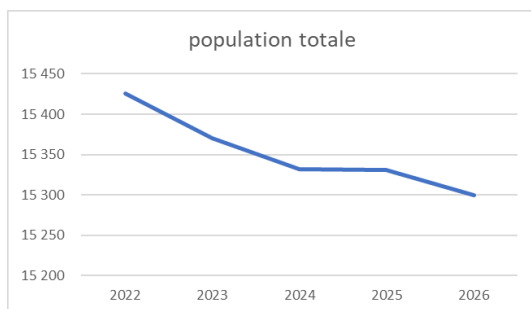
<i>Lignes d’influence</i>	<i>Avec Loi spéciale (valable dès janvier 2026)</i>	<i>Dépend du PLF 2026 (à adopter)</i>
Dotations et financement global	✓ Maintien des dotations 2025	✗ Modulations / ajustements prévus dans PLF
Encadrement dépenses locales	✓ Aucun encadrement imposé	✗ Limitation croissance dépenses, modération du fonctionnement prévue
DILICO / lissage des recettes	✓ Reconduit tel que 2025	✗ Doublement ou renforcement possible selon PLF
Cotisations obligatoires (CNRACL, autres)	✓ Cotisations 2025	✗ Hausse cotisations employeur prévue dans PLF
Investissement	✓ Maintien du cadre existant	✗ Effet indirect de l’effort budgétaire PLF → baisse possible de l’investissement
Participation à l’effort national	✗ Non	✓ Oui, contribution financière directe prévue par PLF

4

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

1. LA POPULATION

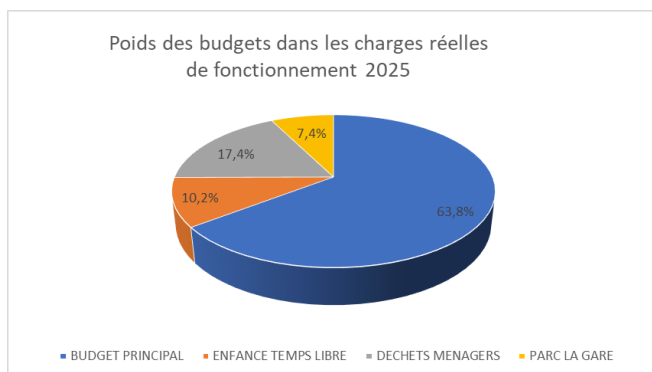
Années	2022	2023	2024	2025	2026
population intercommunale	15 055	15 002	14 974	14 950	14 925
population comptée à part	371	368	358	381	375
population totale	15 426	15 370	15 332	15 331	15 300



2. PRESENTATION

- La Communauté de Communes compte un budget principal et 6 budgets annexes dont :
 - o 1 SPIC (Service Public Industriel et Commercial qui doit être financé par l'utilisateur au travers d'une redevance) : déchets ménagers
 - o 5 SPA (Services Publics Administratifs) : Enfance Temps Libre, Parc d'activités La Gare, Zone des Tanneries, Espace Tiers Lieu de Baudemont, Office de Tourisme
- A compter du 1^{er} février 2026, création d'un 7^{ème} Budget annexe « Zone d'activités les Bruyères » située à Chauffailles en raison de la fin de concession par la SEMA.
- A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le budget Enfance Temps Libre devient le Budget Centre Social en y intégrant certaines actions rattachées au budget principal : le portage de repas à domicile (activité assujettie à la TVA), les actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, le Conseil Communautaire Jeunes.

Les Budgets annexes représentent une part importante des charges réelles de fonctionnement, soit environ 36 %.



3. FONCTIONNEMENT

A) LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges tous budgets		2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	2 564 387,50	2 413 085,77	2 552 013,62	3 557 455,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 463 760,02	2 521 893,83	3 181 743,12	3 413 104,72
014	Atténuation de produits	2 427 543,38	2 463 070,38	2 444 710,38	2 421 413,79
65	Autres charges de gest. courante	2 682 371,34	2 779 297,40	2 876 450,17	3 230 043,24
66	Charges financières	44 445,20	89 290,03	84 486,63	72 370,17
67	Charges exceptionnelles	73 083,12	263 715,13	26 149,78	63 352,30
68	Dotations	0,00	26 801,67	0,00	30 072,32
TOTAL		10 255 590,56	10 557 154,21	11 165 553,70	12 787 811,66

Pour rappel, les charges du personnel sont imputées au budget général puis reventilées par budget.

Ainsi, pour une meilleure analyse, dans le tableau ci-dessous, les charges du personnel sont réparties par budget.

Répartition des charges par budget	2022	2023	2024	2025
BUDGET PRINCIPAL	8 233 496,25	7 397 720,25	7 609 290,18	8 154 714,05
ENFANCE TEMPS LIBRE / CENTRE SOCIAL	994 331,23	990 471,78	1 223 133,96	1 298 561,19
DECHETS MENAGERS	770 997,86	2 027 615,66	2 113 975,45	2 221 019,46
TIERS LIEU BAUDEMONT	121 503,01	65 243,72	45 745,33	64 089,48
PARC LA GARE	13 886,83	75 409,05	148 648,78	942 645,96
LES TANNERIES	121 375,38	693,75	24 760,00	2 203,71
OFFICE DE TOURISME				104 577,81
TOTAL	10 255 590,56	10 557 154,21	11 165 553,70	12 787 811,66

Les principales raisons d'augmentation des dépenses de fonctionnement sont :

- L'aménagement du Parc de la Gare + 793 997 €. **Les travaux sur les zones d'activités sont toujours inscrits en section de fonctionnement.**
- 181 477 € de dépenses de voirie inscrits en fonctionnement
- Chapitre 65 + 353 593 € essentiellement dus :
 - o Subventions d'équilibre aux budgets annexes + 504 361 €
 - o Traitement SMEVOM et suivi déchets verts Chambre d'agriculture + 40 516 €
 - o Subvention Agences postales + 9 000 €
 - o Subventions associations Enfance Famille – 77 898 €
 - o Subvention Association Office de Tourisme – 122 500 €
- Chap 67 Avoirs facturation REOM : + 37 000 €
- Les charges du personnel plus importantes : + 231 361 €
- Les dépenses des activités de la Ribambelle sur une année entière
- La reprise de l'association Office de Tourisme

a. Focus sur les charges du personnel

	2022	2023	2024	2025
BUDGET PRINCIPAL	1 787 476,52	1 580 583,42	1 900 698,94	1 839 905,44
ETL / CENTRE SOCIAL	557 644,25	605 330,54	902 163,47	1 051 358,47
DECHETS MENAGERS	44 771,49	291 335,87	358 957,89	406 149,12
TIERS LIEU BAUDEMONT	73 867,76	44 644,00	19 922,82	34 758,14
OFFICE DE TOURISME				80 933,55
TOTAL	2 463 760,02	2 521 893,83	3 181 743,12	3 413 104,72

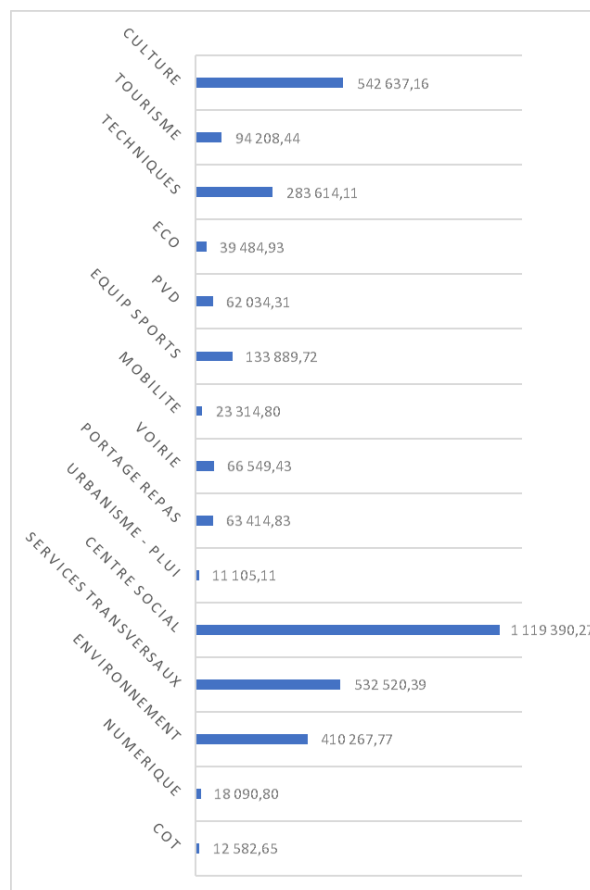
- Au 01/01/2025, augmentation de la cotisation CNRACL (part patronale) passant de 31.65 % à 34.65 %. Soit une augmentation d'environ 30 000 euros. Pour les années à venir le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :
 - Au 01-01-2026 : 37.65 %
 - Au 01-01-2027 : 40.65 %
 - Au 01-01-2028 : 43.65 %
- Au 01/01/2025 participation obligatoire employeur pour la prévoyance. Le coût pour 2025 pour la collectivité s'est élevé à 13 995 euros.
- Au 01/01/2025 participation employeur (15 euros par agent) à la complémentaire santé ; 18 agents au 31-12-2025 ont adhéré à la complémentaire santé MNT, soit un coût annuel pour la collectivité de 3 240 euros.
- Budget principal :
 - o Titularisation de plusieurs agents suite réussite concours ou nomination sur grade échelle C1 (à savoir, à salaire identique le coût mensuel d'un agent titulaire est 12 % supérieur au coût mensuel d'un agent contractuel – les charges patronales en 2025 d'un agent titulaire = 54 % contre 42 % agent contractuel. A partir du 01-01-2026, elles seront de 57 % en raison de l'augmentation du taux CNRACL)
 - o Participation au poste Chargée de mission COT Contrat d'Objectif Territorial
 - o Mise à disposition d'un agent de la commune de Chauffailles pour assurer les opérations de voirie jusqu'au 15 juin 2025 et recrutement d'un technicien principal par voie de mutation à compter du 1^{er} juin 2025.
 - o Création d'un poste au ST à compter du 28/04/2025
 - o Augmentation de la durée hebdomadaire de 3 professeurs de musique (dont un agent mis à disposition par l'Education nationale)
 - o Revalorisation du régime indemnitaire de quelques agents
 - o Création d'un poste d'assistante RH à temps non complet à compter du 01-09-2025 (28 h.00 hebdomadaires) et suppression à la même date de l'emploi non permanent d'assistante RH d'une durée hebdomadaire de 7 h.00
 - o Indemnisation des 3 commissaires enquêteurs (PLUI) : coût total de 56 785.17 dont 11 105.11 euros sur chapitre 012

- Budget Enfance Temps Libre / Centre Social :
 - Nomination stagiaire sur grade échelle C1 de 2 agents du service Action sociale (à savoir, à salaire identique le coût mensuel d'un agent titulaire est 12 % supérieur au coût mensuel d'un agent contractuel – les charges patronales d'un agent titulaire = 54 % contre 42 % agent contractuel)
 - Recrutement par voie de mutation à compter du 14-04-2025 d'une coordinatrice CTG (agent titulaire ayant une ancienneté de plus de 20 ans)

- Budget déchets :
 - Recrutement au 01-07-2025 d'une agente de prévention bio-déchets (suite fin de contrat au 21-04-2025 de l'agent précédemment en poste)
 - Recrutement au 22-04-2025 d'un technicien déchets (agent contractuel – cdd 3 ans)

A noter que le coût total des remplacements, tous budgets confondus, s'élève à 103 215 €, compensée en partie par un montant de remboursement de 101 862 €

Répartition selon les services.



Au 31 décembre 2025, l'effectif total des emplois permanents était de 79 (pour mémoire, au 31/12/2024, effectif de 73) :

Pour rappel postes permanents créés ou transformés en 2025 :

- 1 emploi permanent à temps non complet (Assistante RH – 28 h.00 à compter du 01-09-2025 mais suppression à cette même date de l'emploi non permanent de 7 h.00 hebdomadaires)
- 1 emploi permanent à temps non complet (Agent de bibliothèque responsable du pôle adulte – 32.5 h. hebdomadaires mais compensées par la modification de la durée hebdomadaire de plusieurs agents de la bibliothèque)
- 3 emplois permanents à temps complet (reprise Office de tourisme au 01-07-2025)
- 1 emploi permanent à temps non complet (auxiliaire de puériculture à 29 h.00 – transformation d'un emploi non permanent en emploi permanent)
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil du centre social (intégration de l'agent qui était préalablement mis à disposition par la ville de Chauffailles sur ce poste)
- Modification de durée hebdomadaire d'un poste d'agent de bibliothèque au 15-06-2025 (de 25 h.00 hebdomadaires à 17 h.00)
- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent de bibliothèque au 01-09-2025 (de 35 h.00 à 28 h.00)
- Fusion de 2 postes d'agent d'entretien (1 emploi permanent d'une durée hebdomadaire de 17.5 heures et 1 emploi non permanent d'une durée hebdomadaire de 15 h.00) au 01-09-2025
- Fusion de 2 postes au service Action sociale (1 emploi permanent d'animatrice de crèche à 20 h.00 + 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture 10.5 heures = 30.5 heures ; Poste créé pour une durée hebdomadaire de 32 h.00)
- Augmentation de 0.50 heure de la durée hebdomadaire de 2 postes d'enseignement artistique

Au 31 décembre 2025,

- 42 titulaires en activité au 31-12-2025
- 7 agents titulaires non présents au 31-12-2025 car placés en congés maladie tout au long de l'année 2025, en disponibilité pour convenances personnelles, en décharge d'activité syndicale
- 2 postes vacants existant toujours au tableau des effectifs
- 20 contractuels de longue durée
- 8 contractuels (cdi)

Auxquels s'ajoutent :

- 5 agents mis à disposition par d'autres collectivités.

Emplois non permanents au 31-12-2025 :

- 7 contractuels sur emploi non permanent de longue durée (cdd 1 an ou contrat de projet 5 ans)
- 1 apprenti
- 9 contractuels (remplacement d'agents absents)

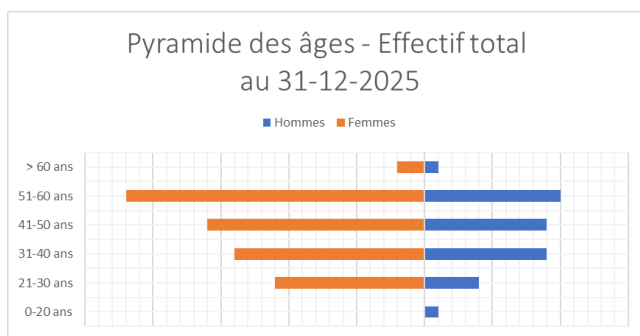
Soit Effectif total (emplois permanents + non permanents + remplaçants + MAD) au 31-12-2025 : 99

Répartition Hommes/Femmes au 31-12-2025 d'agents présents (+ absents de longue durée) :

65 femmes
34 hommes

Catégorie des 79 emplois permanents :

- 9 agents catégorie A
- 27 agents catégorie B
- 43 agents catégorie C



	Hommes	Femmes
0-20 ans	1	0
21-30 ans	4	11
31-40 ans	9	14
41-50 ans	9	16
51-60 ans	10	22
> 60 ans	1	2

La moyenne d'âge de l'effectif total (*hors saisonniers et animateurs centre de loisirs en contrat CEE*) est donc de 44 ans

En 2025, les mouvements de personnel ont été les suivants :

Départs :

Départ à la retraite : 00
Départ retraite pour invalidité : 00
Départ en mutation externe : 00
Départ démission ou fin de contrat : 05

Arrivées (et présents encore au 31-12-2025) :

10 sur emplois permanents
7 sur emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité ou remplacement de longue durée)

Cependant au cours l'année 2025, 118 contrats ont été conclus au titre des emplois non permanents dont :

- 44 au titre de remplacement d'agent
- 5 au titre d'accroissement temporaire d'activité / contrat de projet
- 24 au titre d'emploi saisonnier
- 45 au titre de contrat CEE

PROJECTIONS 2026

Les hausses connues à ce jour pour l'année 2026.

- Augmentation de la part patronale des charges CNRACL (environ 30 000 euros)
- Augmentation du coût de l'assurance des risques statutaires (changement de contrat au 01-01-2026) ; augmentation d'environ 40 000 euros de la cotisation annuelle.

SERVICE ACTION SOCIALE

- Recrutement d'un agent « Référent famille » de catégorie A à temps complet (coût prévisionnel de 40 000 euros minimum)
- Recrutement d'un agent « Coordinateur des services d'accueil du centre social » de catégorie B à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2026 (coût prévisionnel de 31 000 euros)
- Maintien de l'agrément du multi accueil sur toute l'année

SERVICE CULTURE ET TOURISME

- Reprise en gestion directe de l'activité de l'Office de Tourisme Sud Brionnais à compter du 1^{er} juillet 2025. Coût annuel 2026 estimé à 169 041 euros

SERVICE ENVIRONNEMENT (charges financées par la REOM)

- Maintien de l'effectif pour 2026

SERVICES TRANSVERSAUX

- Enveloppe globale pour remplacement d'agents malades (25 000 euros)

b. Les atténuations de produits

Ce chapitre concerne principalement les attributions de compensation (AC) que la Communauté de communes verse à ses communes membres. Ces AC évoluent en fonction des transferts de compétence entre les communes et la Communauté de communes.

Anglure-sous-Dun et Saint-Martin-de-Lixy ont vu leur AC devenir négative. Elles sont donc redevables de ces montants à la Communauté de communes. Lors des votes des AC définitives, le conseil communautaire délibère pour ne pas solliciter le versement des AC négatives auprès de ces deux communes.

- Le vote des AC définitives 2025 et des provisoires 2026 est concordant avec le rapport de la CLECT du 03 septembre 2024. La réévaluation des AC était nécessaire pour :
 - le transfert de charge du PIMMS de Chauffailles depuis 2020
 - la restitution des compétences aux communes des aires de camping-cars de Chauffailles et Chateauneuf, l'aire de jeux de St Maurice-les-Chateauneuf, l'aire de loisirs de Mussy-sous-Dun, les transports des élèves des écoles aux manifestations culturelles et à la bibliothèque de La Clayette.

Communes	2022	2023	2024	2025	AC provisoires 2026
AMANZE	17 350,00 €	17 350,00 €	17 350,00 €	17 350,00 €	17 350,00 €
ANGLURE-SOUS-DUN	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €
BAUDEMONT	236 439,00 €	236 439,00 €	236 439,00 €	238 039,00 €	238 039,00 €
BOIS-SAINTE-MARIE	12 318,00 €	12 318,00 €	12 318,00 €	12 318,00 €	12 318,00 €
CHAPELLE-SOUS-DUN (LA)	98 571,00 €	98 571,00 €	98 571,00 €	99 046,00 €	99 046,00 €
CHASSIGNY	23 025,47 €	23 025,47 €	23 025,47 €	24 005,47 €	24 005,47 €
CHATEAUNEUF	4 701,14 €	4 701,14 €	4 701,14 €	5 926,84 €	5 926,84 €
CHATENAY	16 580,00 €	16 580,00 €	16 580,00 €	16 580,00 €	16 580,00 €
CHAUFFAILLES	636 465,65 €	636 465,65 €	623 465,65 €	606 132,32 €	606 132,32 €
CLAYETTE (LA)	424 774,00 €	424 774,00 €	424 774,00 €	426 139,00 €	426 139,00 €
COLOMBIER-EN -BRIONNAIS	31 035,00 €	31 035,00 €	31 035,00 €	32 315,00 €	32 315,00 €
COUBLANC	127 232,39 €	127 232,39 €	127 232,39 €	128 492,39 €	128 492,39 €
CURBIGNY	52 986,00 €	52 986,00 €	52 986,00 €	52 986,00 €	52 986,00 €
DYO	35 536,00 €	35 536,00 €	35 536,00 €	35 536,00 €	35 536,00 €
GIBLES	91 916,00 €	91 916,00 €	91 916,00 €	92 756,00 €	92 756,00 €
MUSSY	3 647,33 €	3 647,33 €	3 647,33 €	14 066,33 €	14 066,33 €
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	9 210,00 €	9 210,00 €	9 210,00 €	9 210,00 €	9 210,00 €
SAINT-EDMOND	2 867,55 €	2 867,55 €	2 867,55 €	2 867,55 €	2 867,55 €
SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	53 426,63 €	53 426,63 €	53 426,63 €	54 786,63 €	54 786,63 €
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	44 530,00 €	44 530,00 €	44 530,00 €	45 360,00 €	45 360,00 €
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	57 515,47 €	57 515,47 €	57 515,47 €	60 085,47 €	60 085,47 €
SAINT-RACHO	18 098,00 €	18 098,00 €	18 098,00 €	18 098,00 €	18 098,00 €
SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS	79 686,00 €	79 686,00 €	79 686,00 €	81 046,00 €	81 046,00 €
TANCON	16 001,75 €	16 001,75 €	16 001,75 €	16 661,75 €	16 661,75 €
VAREILLES	42 490,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €
VARENNES-SOUS-DUN	168 247,00 €	168 247,00 €	168 247,00 €	168 692,00 €	168 692,00 €
VAUBAN	22 683,00 €	22 683,00 €	22 683,00 €	22 683,00 €	22 683,00 €
TOTAL	2 346 741,91 €	2 346 741,91 €	2 333 741,91 €	2 343 078,28 €	2 343 078,28 €

c. Les Autres charges courantes concernent essentiellement :

➤ Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

Subvention d'équilibre	2022	2023	2024	2025	
				BP	Réalisé
ENFANCE TEMPS LIBRE	624 259,40	563 875,90	638 751,92	811 512,62	892 547,38
LES TANNERIES	-	-	-	143 879,63	121 234,03
TIERS LIEU BAUDEMONT	116 044,78	82 548,03	60 025,64	94 233,44	77 343,76
OFFICE DE TOURISME	-	-	-	165 000,00	112 013,85
TOTAL	740 304,18	646 423,93	698 777,56	1 214 625,69	1 203 139,02

La subvention d'équilibre pour le Budget Enfance Temps-Libre est plus importante pour la raison suivante : en raison de la réécriture de la CTG (Convention Territoriale Globale), les versements des dotations CAF ont pris un retard très important. Ces dotations seront versées en 2026, ce qui impactera la subvention d'équilibre à la baisse.

A noter que pour 2026 :

- Budget Enfance Temps Libre / Centre Social : le soutien financier au titre du SPPE (Service Public de la Petite Enfance) d'un montant de 24 393.75 € sera au profit de la CCBSB, via une diminution de l'Attribution de Compensation de la Commune de Chauffailles.

- Budget Office de Tourisme : la Taxe de séjour sera toujours réalisée sur le Budget Principal. Elle viendra en déduction de la subvention d'équilibre.

➤ Les principales contributions obligatoires et les subventions

Contributions / Subventions	2022	2023	2024	2025
SERVICE INCENDIE	489 438,00	516 088,00	539 602,00	549 705,00
SYMISOA	95 200,00	97 000,00	117 200,00	117 200,00
SMAAA	6 379,22	6 374,36	6 302,16	6 314,04
SMEVOM	277 026,94			
PETR Charolais Brionnais	135 495,00	135 018,00	149 740,00	164 450,00
AGENCE POSTALE INTER.	45 060,00	45 060,00	46 284,00	55 679,00
PIMMS	32 252,00	10 320,00	66 120,00	40 060,00
GIP ARNIA	12 106,72	14 290,48	13 142,94	13 326,12
AS COMMUNES	172 862,40	172 862,40	172 862,40	172 862,40
OFFICE TOURISME	157 000,00	146 999,96	147 000,00	24 500,00
TOTAL	1 422 820,28	1 144 013,20	1 258 253,50	1 144 096,56

A noter que :

- La contribution au SMEVOM est prise en charge par le Budget Déchets
- Pour le PIMMS, un rappel de 2023 effectué en 2024
- la subvention pour l'Office de Tourisme est moindre en raison de la reprise en régie au 01/07/2025

➤ Les subventions de fonctionnement versées aux associations petite-enfance et enfance

Subventions de fonctionnement	2022	2023	2024	2025
LA MARMITE	29 227,34	36 986,74	39 188,00	27 099,38
AISL COLOMBIER	192 802,96	131 624,00	0,00	
LA RIBAMBELLE	97 115,97	55 079,00	61 719,33	
TOTAL	319 146,27	223 689,74	100 907,33	27 099,38

Depuis 2025, seule l'Association de la Marmite perçoit une subvention pour son Espace de Vie Sociale.

➤ les subventions exceptionnelles versées aux associations

Subvention exceptionnelles Associations		2023	2024	2025
Culture	Arcane 71	500,00	1 000,00	1 000,00
	Brio'Ch Festival	1 000,00	1 500,00	1 500,00
	Compagnie Litecox	900,00		
	Esox Lucius	1 000,00	1 000,00	1 500,00
	Foyer rural Grand Secteur Charolais Brionnais	1 200,00		
	Hello les Femmes	400,00	400,00	400,00
	Le Petit Rameur	1 500,00	2 000,00	2 000,00
	Les Heures musicales du Brionnais	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Festival St Rock	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Panacea	1 500,00	1 500,00	1 500,00
	L'Engrenage		1 000,00	1 000,00
	Les Capteurs D-Motion		500,00	400,00
	Musique et Patrimoines en La Filature		1 000,00	
			1 300,00	1 500,00
	Les Amis de l'Eglise de Fêtes et loisirs Dyotois		300,00	
				700,00
	Général	La Marmite (bus)	2 000,00	
Course cycliste B. Thevenet			500,00	500,00
Rénovation banière LCSD			1 135,00	
Musée de Chatenay			1 500,00	1 000,00
Jeunes Agriculteurs de S&L			6 000,00	
Syndicat du bœuf			1 000,00	
ASCA (2023)			1 500,00	
ADIL			3 620,00	3 620,00
Service de remplacement		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Solidarité Paysans				2 000,00
Le chien au troupeau 71				1 000,00
Accompagnement Individualisé Renforcé AIR				7 000,00
TOTAL			18 500,00	35 255,00

B) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Hors subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes.

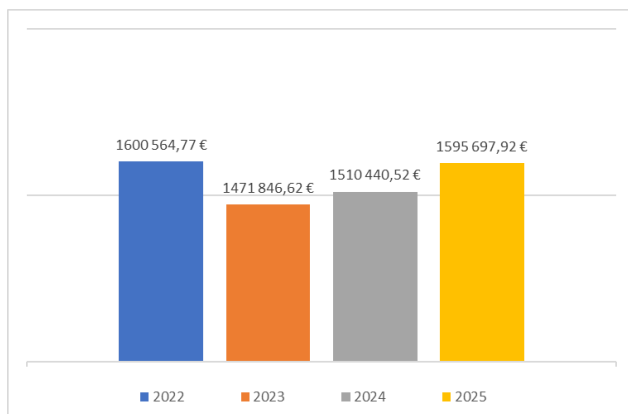
	Recettes tous budgets	2022	2023	2024	2025
013	Atténuations de charges	81 939,27	69 455,50	105 877,27	172 141,74
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 374 722,21	2 887 448,84	2 795 332,15	2 721 618,07
73	Impôts et taxes	7 574 736,85	7 194 569,89	3 983 197,00	4 009 399,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	3 345 379,84	3 330 754,90
74	Dotations, subventions et participations	2 063 254,73	1 806 834,52	1 944 167,41	2 118 664,79
75	Autres produits de gestion courante	24 790,95	38 072,19	152 453,18	289 701,34
77	Produits exceptionnels	327 616,26	314 072,19	7 025,93	71 977,48
78	Reprises sur amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	11 447 060,27	12 310 453,13	12 333 432,78	12 714 257,32

Répartition des recettes par budget	2022	2023	2024	2025
BUDGET PRINCIPAL	10 011 133,81	9 427 805,36	9 374 631,68	9 592 152,78
ENFANCE TEMPS LIBRE	474 966,66	409 810,76	593 271,15	525 959,41
DECHETS MENAGERS	771 445,16	2 353 515,62	2 284 791,89	2 239 945,59
TIERS LIEU BAUDEMONT	5 088,08	9 197,56	13 078,62	11 412,21
PARC LA GARE	0,00	91 457,40	25 426,13	328 408,27
LES TANNERIES	184 426,56	18 666,43	42 233,31	0,00
OFFICE DE TOURISME	0,00	0,00	0,00	16 379,06
TOTAL	11 447 060,27	12 310 453,13	12 333 432,78	12 714 257,32

A noter, pour une meilleure analyse, le remboursement des charges du personnel relatives aux budgets annexes n'apparaît pas dans les recettes du budget principal.

- Budget Principal – variation de + 217 521 € due aux :
 - o Portage de repas – 33 743 €
 - o produits divers – 9 638 €
 - o remboursement sur rémunération + 24 130 €
 - o produits fiscaux + 11 577 €
 - o dotations et subventions diverses + 154 195 €
 - o vente de biens : tractopelle + 54 000 € et appartement La Clayette + 17 000 €
- Budget Enfance Temps Libre : versements dotations CAF en attente et versés en 2026
- Budget Déchets : diminution du montant perçu de la REOM en raison de nombreuses mises à jour, et tarifs inchangés.
- Budget Tiers Lieu : légère diminution
- La Gare : subvention de la Région pour 138 868.80 € (acompte 60 % sur 231 448 €) + 187 974.47 € (acompte 60 % DETR 2021 sur 304 858 €)
- Les Tanneries : aucune recette
- Office de Tourisme : vente des produits

a. Les dotations, subventions et participations – compte 74

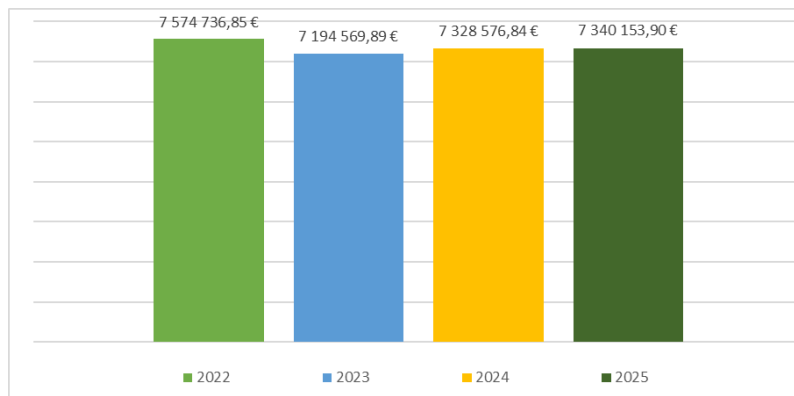


Répartition	2022	2023	2024	2025
Dotation d'intercommunalité	423 969,00	422 636,00	462 621,00	510 155,00
Dotation de compensation des group. De commun	598 724,00	595 248,00	585 398,00	564 141,00
Attributions de péréquation et de compensation	275 151,00	295 342,00	309 010,00	319 634,00
Autres dotations et participations	302 720,77	158 620,62	153 411,52	201 767,92
	1 600 564,77 €	1 471 846,62 €	1 510 440,52 €	1 595 697,92 €

b. Evolution produit fiscal

Par délibération n° 2025-045 du 10 avril 2025, le conseil communautaire avait fixé les taux d'imposition suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
- Cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,
- Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %.



	2022	2023	2024	2025
Taxes foncières et d'habitation	2 564 617,00	2 797 084,00	2 870 844,00	2 808 075,00
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	670 502,00	0,00	0,00	
Taxe sur les surfaces commerciales	188 510,00	193 548,00	209 747,00	215 028,00
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	88 689,00	93 321,00	97 565,00	102 033,00
Autres impôts locaux ou assimilés	6 690,00	8 029,00	19 355,00	27 890,00
Fds de péréquation des ress com et intercom	227 550,00	222 960,00	220 766,00	217 605,00
Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	831 779,00	0,00	0,00	0,00
Taxe pour gest.milieux aquatiques&prév.inondations	0,00	102 732,00	123 632,00	123 570,00
Autres taxes liées transp, véhicules	0,00	0,00	0,00	34 962,00
Taxes de séjour	23 161,49	9 933,32	22 798,57	17 730,18
Prélèvement sur les produits des jeux	1 316,36	1 364,57	1 438,27	1 466,72
Fraction de TVA	2 971 922,00	3 053 055,00	3 052 159,00	3 060 355,00
Fraction de la compensation de la CVAE	0,00	712 543,00	710 272,00	721 405,00
Autres	0,00	0,00	0,00	10 034,00
TOTAL	7 574 736,85 €	7 194 569,89 €	7 328 576,84 €	7 340 153,90 €

4. FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES – Dépenses et recettes réelles (hors excédent ou déficit, et subvention d'équilibre)

A) ENFANCE TEMPS LIBRE / CENTRE SOCIAL

ENFANCE TEMPS LIBRE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	994 331,23	990 471,78	1 223 133,96	1 298 561,19
Recettes réelles de fonctionnement	474 966,66	433 846,89	593 271,15	526 083,98
RESULTAT	-519 364,57	-556 624,89	-629 862,81	-772 477,21

Dotations CAF en attente de versement.

B) DECHETS

DECHETS	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	770 997,86	2 027 615,66	2 113 975,45	2 221 019,46
Recettes réelles de fonctionnement	771 445,16	2 353 515,62	2 284 791,89	2 239 945,59
RESULTAT	447,30	325 899,96	170 816,44	18 926,13

C) ESPACE TIERS LIEU DE BAUDEMONT

ESPACE TIERS LIEU BAUDEMONT	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	121 503,01	65 243,72	45 745,33	64 089,48
Recettes réelles de fonctionnement	5 088,08	9 197,56	13 078,62	11 412,21
RESULTAT	-116 414,93	-56 046,16	-32 666,71	-52 677,27

D) LA GARE

LA GARE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	13 886,83	75 409,05	148 648,78	942 645,96
Recettes réelles de fonctionnement	0,00	91 457,40	25 426,13	328 408,27
RESULTAT	-13 886,83	16 048,35	-123 222,65	-614 237,69

Les travaux d'aménagement de la Zone de la Gare sont pratiquement terminés. Les parcelles sont donc mises en vente. Une subvention du Département pour un montant de 175 000 € est à ajouter.

E) LES TANNERIES

LES TANNERIES	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	121 375,38	693,75	24 760,00	2 203,71
Recettes réelles de fonctionnement	184 426,56	18 666,43	42 233,31	0,00
RESULTAT	63 051,18	17 972,68	17 473,31	-2 203,71

Les études de la digue ont bien démontré la nécessité de réhabiliter le site. Le choix du projet dépend essentiellement de l'effacement ou non d'une maison qui enjambe la Genête.

A noter que courant de l'année 2026, le budget des Tanneries sera clôturé et intégré au budget général.

F) L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

OFFICE DE TOURISME				2025
Charges réelles de fonctionnement				104 577,81
Recettes réelles de fonctionnement				16 379,06
RESULTAT				-88 198,75

Création du budget au 01/07/2025 suite à la reprise de l'activité de l'association.

5. FOCUS SUR LES SERVICES SPECIFIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

A) LA CULTURE

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	378 597,82	367 488,18	384 720,35	385 653,86
Recettes réelles de fonctionnement	26 897,15	60 429,83	74 610,73	55 675,51
RESULTAT	-351 700,67	-307 058,35	-310 109,62	-329 978,35

Diminution d'une subvention de l'Etat.

ECOLES DE MUSIQUE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	198 593,50	189 234,28	216 076,28	231 586,26
Recettes réelles de fonctionnement	44 592,35	39 538,82	41 655,00	47 947,53
RESULTAT	-154 001,15	-149 695,46	-174 421,28	-183 638,73

En 2025, certains cours, au vu des demandes, se sont développés nécessitant une augmentation du nombre d'heures des professeurs concernés.

PROGRAMME CULTUREL	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	52 128,64	72 842,38	76 424,93	59 106,57
Recettes réelles de fonctionnement	10 246,00	4 000,00	42 500,00	37 508,34
RESULTAT	-41 882,64	-68 842,38	-33 924,93	-21 598,23

L'année 2025 est marquée de 3 évènements essentiels :

- La reconnaissance de BSB comme « Territoire de Culture »
- Les 10 ans du festival de Saperlipopettes
- La création d'une Bande Dessinée

B) LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

PISCINE DE CHAUFFAILLES	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	154 976,10	167 231,68	174 900,75	186 942,84
Recettes réelles de fonctionnement	52 090,79	83 885,42	65 281,45	50 612,47
RESULTAT	-102 885,31	-83 346,26	-109 619,30	-136 330,37

- Charges : coût de l'énergie plus important
- Recettes : pas de remboursement sinistre assurance. Toutefois, augmentation des entrées 33 407 € contre 32 793 € en 2024.

PISCINE DE LA CLAYETTE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	132 667,01	112 690,82	128 716,73	112 323,57
Recettes réelles de fonctionnement	33 587,70	36 949,47	33 860,38	31 237,08
RESULTAT	-99 079,31	-75 741,35	-94 856,35	-81 086,49

- Charges : une facture d'eau de 10 000 € en attente
- Recettes : diminution des entrées 28 753.50 € contre 31 362 € en 2024.

SNACK PISCINE DE LA CLAYETTE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	19 037,82	11 612,20	11 942,87	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	16 054,30	13 504,24	14 246,55	1 141,00
RESULTAT	-2 983,52	1 892,04	2 303,68	1 141,00

- 2025 : location du snack par une tierce personne.

GYMNASE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	49 466,70	37 470,47	38 381,71	62 481,24
Recettes réelles de fonctionnement	5 683,31	3 872,23	4 626,55	6 014,45
RESULTAT	-43 783,39	-33 598,24	-33 755,16	-56 466,79

- Charges : rappel d'une facture de gaz
- Recettes : remboursement sinistre dommage électrique pour 1 214.27 €

C) LES SENIORS

PORTAGE DE REPAS	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	315 908,22	246 508,85	197 826,63	174 440,20
Recettes réelles de fonctionnement	276 610,75	180 473,71	171 116,34	137 735,75
RESULTAT	-39 297,47	-66 035,14	-26 710,29	-36 704,45

- Diminution d'environ 1 000 repas durant 2025.

D) LA VOIRIE

VOIRIE	2022	2023	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	214 907,03	255 800,74	281 094,03	497 317,80
Recettes réelles de fonctionnement	31 948,06	35 085,55	252,38	39 048,33
RESULTAT	-182 958,97	-220 715,19	-280 841,65	-458 269,47

- Charges : recrutement d'un agent voirie + 181 477 € de dépenses voirie en section de fonctionnement
- Recettes : Travaux facturés fin 2024, payés 2025, FCTVA sur 2025.

E) LA MOBILITE

MOBILITE	2024	2025
Charges réelles de fonctionnement	20 461,29	31 610,32
Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
RESULTAT	-20 461,29	-31 610,32

- 2025 : charges de personnel intégrés

F) RESEAU VIF (Violences Intra Familiales)

Dans le cadre du réseau VIF en partenariat avec les Communautés de Communes Semur et Marcigny, il se constituera un CISPD (Conseil Intracommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Des dépenses sont réalisées en 2025 :

- Location logement d'urgence à la commune de Chauffailles : 1 070 €
- Formation : 450 €
- Frais divers (fournitures, mobiliers, alimentation, réception) : 2 215.10 €

6. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle permet de mesurer l'aptitude de la Communauté de communes à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et ses dépenses obligatoire que sont les remboursements de dettes en capital.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement reporté n'est pas pris en compte dans le calcul des CAF.

BUDGET PRINCIPAL	2022	2023	2024	2025
Produits de fonctionnement	10 687 417,31	10 369 115,77	10 655 675,86	11 165 352,06
Charges de fonctionnement	8 909 779,75	8 339 030,66	8 890 334,36	9 727 913,33
CAF BRUTE	1 777 637,56	2 030 085,11	1 765 341,50	1 437 438,73
Dettes capital remboursées	293 914,05	326 836,26	324 495,50	325 612,11
CAF NETTE	1 483 723,51	1 703 248,85	1 440 846,00	1 111 826,62

Evolution proportion CAF nette / produits de fonctionnement			
2022	2023	2024	2025
13,88%	16,43%	13,52%	9,96%

Les charges augmentent plus vite que les produits.

L'effet ciseaux devient de plus en plus marqué.

➔ Maîtrise des charges de fonctionnement

Les repères généralement admis

● > 10 % → situation saine, bonne capacité d'autofinancement

● 8 à 10 % → situation correcte mais à surveiller

● 5 à 8 % → situation tendue

● < 5 % → situation critique, alerte financière

7. L'ENDETTEMENT

A) LES EMPRUNTS

PRINCIPAL	PRETEUR	DEBUT	DUREE	FIN	TAUX	MONTANT INITIAL	Capital dû 01/01/2025	Capital prévi 01/01/2026
Investissements divers	Agence France Locale	2022	20 ans	2042	2,515 %	2 000 000,00 €	1 775 000,00 €	1 675 000,00 €
Préface 1998	Crédit Local de France Dexia	1999	30 ans	2028	5,15 %	152 449,02 €	34 335,22 €	26 386,78 €
Extension gymnase La Clayette	Caisse Epargne BFC	2016	15 ans	2031	1,35 %	800 000,00 €	366 595,56 €	312 265,21 €
Réhabilitation piscine Chauffailles	Caisse Epargne BFC	2016	15 ans	2030	1,25% *	1 500 000,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €
Déploiement Très Haut Débit	Caisse Epargne BFC	2018	15 ans	2033	1,07 %	950 000,00 €	522 500,09 €	459 166,77 €
TOTAL						5 402 449,02 €	3 298 430,87 €	2 972 818,76 €

DECHETS	PRETEUR	DEBUT	DUREE	FIN	TAUX	MONTANT INITIAL	Capital dû 01/01/2025	Capital prévi 01/01/2026
Plateforme déchets verts	Caisse Epargne BFC	2017	10 ans	2026	0,49 %	120 000,00 €	24 472,31 €	12 266,06 €
TOTAL						120 000,00 €	24 472,31 €	12 266,06 €

LA GARE	PRETEUR	DEBUT	DUREE	FIN	TAUX	MONTANT INITIAL	Capital dû 01/01/2025	Capital prévi 01/01/2026
Achat ZAC	Caisse Epargne BFC	2017	10 ans	2027	0,49 %	118 000,00 €	27 056,09 €	15 067,98 €
TOTAL						118 000,00 €	27 056,09 €	15 067,98 €

						MONTANT INITIAL	Capital dû 01/01/2025	Capital prévi 01/01/2026
TOTAL						5 640 449,02 €	3 349 959,27 €	3 000 152,80 €

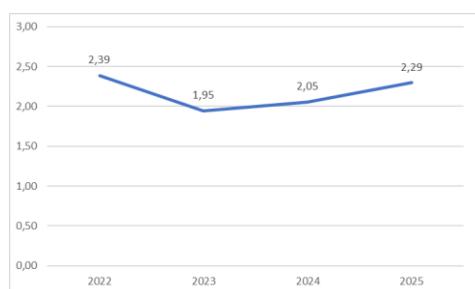
* taux variable

B) Répartition de l'encours total de la dette 2025

	2022	2023	2024	2025
Principal	3 949 762,63	3 622 926,37	3 298 430,87	2 972 818,76
Déchets	48 706,20	36 618,92	24 472,31	12 266,06
La Gare	50 856,91	38 985,64	27 056,09	15 067,98
TOTAL	4 049 325,74	3 698 530,93	3 349 959,27	3 000 152,80

C) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute d'une collectivité.



Les repères généralement admis

- < 5 ans → situation saine
- entre 5 et 10 ans → situation maîtrisée, évolution à surveiller
- entre 10 et 12 ans → zone de vigilance
- > 12 ans → seuil d'alerte
- > 15 ans → zone de risque

8. LES RATIOS

L'analyse financière par ratios nécessite d'adopter quelques règles de prudence. L'utilisation d'un ratio, sorti de son contexte, peut donner lieu à des interprétations erronées.

Les ratios présentés concernent uniquement le budget principal de la Communauté de Communes. Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre. Toutefois, le ratio n°8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

Pour les ratios utilisant des données de population, la population visée correspond à la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte des dernières données INSEE connues à la date de production des documents budgétaires. Pour l'année 2025, le chiffre retenu est 15 331 habitants.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant.

Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

RATIO 1	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	577,58 €	542,55 €	579,85 €	634,53 €
Evolution du ratio	#VALEUR!	-6,06%	6,88%	9,43%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 909 779,75	8 339 030,66	8 890 334,36	9 727 913,22
Population	15 426	15 370	15 332	15 331

La progression traduit une augmentation soutenue des charges de fonctionnement, malgré une population légèrement décroissante. Cette dynamique est principalement liée :

- à la hausse des charges de personnel,
- à l'inflation (énergie, prestations, achats),
- à l'intégration de nouveaux services rendus à la population.

→ la dépense par habitant augmente plus vite que la population n'évolue, ce qui appelle à une maîtrise renforcée des charges à moyen terme.

RATIO 2	2022	2023	2024	2025
Produits des impositions directes/population	166,25 €	181,98 €	187,25 €	183,16 €
Evolution du ratio	#VALEUR!	9,46%	2,89%	-2,18%
Produits des impositions directes	2 564 617,00	2 797 084,00	2 870 844,00	2 808 075,00
Population	15 426	15 370	15 332	15 331

→ La baisse indique une stabilisation, voire une volonté de modération fiscale.

RATIO 3	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement/population	704,52 €	760,18 €	889,32 €	979,24 €
Evolution du ratio		7,90%	16,99%	10,11%
Recettes réelles de fonctionnement	10 868 001,69	11 683 935,95	13 635 008,86	15 012 707,14
Dépenses d'équipement brut/population	15 426	15 370	15 332	15 331

Les recettes de fonctionnement par habitant augmentent fortement portées notamment par :

- les remboursements du chapitre 012 des budgets annexes au budget principal
- des ressources fiscales
- la fraction de TVA
- les dotations

→ L'augmentation réelles des recettes, à savoir sans le remboursement des charges du personnel des budgets annexes, ont tendance à stagner.

→ Point de vigilance sur la capacité d'autofinancement

RATIO 4	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut/population	65,08 €	45,75 €	71,71 €	81,59 €
Evolution du ratio	#VALEUR!	-29,71%	56,76%	13,78%
Dépenses d'équipement brut	1 003 958,63	703 129,75	1 099 469,78	1 250 911,75
Population	15 426	15 370	15 332	15 331

Ce ratio traduit clairement un programme d'investissement ambitieux dès 2026, correspondant principalement au projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de La Clayette.

→ Cette hausse doit être appréciée en lien avec la CAF et la dette (ratios 9 à 11)

RATIO 5	2022	2023	2024	2025
Encours dette/population	275,10 €	256,98 €	236,30 €	215,15 €
Evolution du ratio	#VALEUR!	-6,59%	-8,05%	-8,95%
Encours dette	4 243 676,68	3 949 762,63	3 622 926,37	3 298 430,87
Population	15 426	15 370	15 332	15 331

La collectivité poursuit son désendettement régulier.
 Un emprunt pour la réhabilitation de la piscine sera nécessaire.
 → Le ratio 5 pour les prochaines années sera en augmentation.

RATIO 6	2022	2023	2024	2025
Dotation globale de fonctionnement/population	66,30 €	66,23 €	68,36 €	70,07 €
Evolution du ratio	#VALEUR!	-0,11%	3,22%	2,51%
Dotation globale de fonctionnement	1 022 693,00	1 017 884,00	1 048 019,00	1 074 296,00
Population	15 426	15 370	15 332	15 331

La DGF est globalement stable par habitant, ce qui confirme :

- l'absence de dépendance excessive aux dotations
- une relative sécurisation de cette ressource

→ Point de vigilance : la DGF ne constitue pas un levier dynamique de financement.

RATIO 7	2022	2023	2024	2025
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	27,65%	30,24%	35,79%	35,09%
Evolution du ratio	#VALEUR!	9,37%	18,34%	-1,96%
Dépenses de personnel	2 463 760,02	2 521 893,83	3 181 743,12	3 413 104,72
Dépenses réelles de fonctionnement	8 909 779,75	8 339 030,66	8 890 334,36	9 727 913,22

Les dépenses de personnel deviennent un poste de plus en plus prépondérant en raison :

- des recrutements
- des revalorisations salariales
- des effets réglementaires (point d'indice, CNRACL, assurance statutaire)

→ Le poids des charges de personnel devient un enjeu structurel de maîtrise des dépenses, ce qui limite les marges de manœuvre futures.

RATIO 9	2022	2023	2024	2025
(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement dette) / Recettes réelles de fonctionnement	84,69%	74,17%	67,58%	66,97%
Evolution du ratio		-12,42%	-8,88%	-0,91%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement dette	9 203 693,80	8 665 866,92	9 214 829,86	10 053 525,44
Recettes réelles de fonctionnement	10 868 001,69	11 683 935,95	13 635 008,86	15 012 707,14

La diminution des ratios montre une situation financière saine.
 → Avec un nouvel emprunt contracté en 2026, l'impact se fera ressentir en 2027. A noter que les seuils d'alerte se situent au-delà 85%

RATIO 10	2022	2023	2024	2025
Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	9,24%	6,02%	8,06%	8,33%
Evolution du ratio		-34,86%	33,99%	3,33%
Dépenses brutes d'équipement	1 003 958,63	703 129,75	1 099 469,78	1 250 911,75
Recettes réelles de fonctionnement	10 868 001,69	11 683 935,95	13 635 008,86	15 012 707,14

Un ratio compris entre 8 % et 12 % est généralement considéré comme une gestion d'investissement soutenable et équilibrée.

→ Avec le nouvel emprunt, il augmenterait mécaniquement.

RATIO 11	2022	2023	2024	2025
Dettes / recettes réelles de fonctionnement	39,05%	33,81%	26,57%	21,97%
Evolution du ratio		-13,43%	-21,40%	-17,31%
Encours dettes	4 243 676,68	3 949 762,63	3 622 926,37	3 298 430,87
Recettes réelles de fonctionnement	10 868 001,69	11 683 935,95	13 635 008,86	15 012 707,14

Ce ratio traduit une bonne capacité à absorber un programme d'investissement.

→ Avec le nouvel emprunt, il augmenterait mécaniquement.

Les repères généralement admis

- < 30 % → situation très saine
- 30 à 60 % → situation satisfaisante / maîtrisée
- 60 à 80 % → zone de vigilance
- > 80 % → zone de risque

9. INVESTISSEMENT

A) DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement tous budgets		2022	2023	2024	2025
10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00	13 426,48	866,92	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	317 755,58	350 794,81	348 571,66	350 106,47
20	Immobilisations incorporelles	22 886,40	63 900,00	89 818,80	110 518,31
204	Subventions d'équipement versées	189 705,34	138 485,00	159 955,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	948 645,75	708 413,01	1 107 649,40	1 473 519,33
23	Immobilisations en cours	43 407,82	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratt. à des pa	10 100,00	10 100,00	10 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	815 169,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 347 670,64	1 285 119,30	1 716 861,78	1 942 144,11

Répartition des dépenses par budget	2022	2023	2024	2025
BUDGET PRINCIPAL	2 312 847,77	1 191 977,49	1 593 920,28	1 584 823,86
ENFANCE TEMPS LIBRE	9 484,70	66 087,78	20 302,80	163 719,79
DECHETS MENAGERS	12 028,24	15 182,76	71 068,31	158 320,35
TIERS LIEU BAUDEMONT	1 496,64	0,00	19 640,84	15 219,96
PARC LA GARE	11 813,29	11 871,27	11 929,55	11 988,11
LES TANNERIES	0,00	0,00	0,00	0,00
OFFICE DE TOURISME	0,00	0,00	0,00	8 072,04
TOTAL	2 347 670,64	1 285 119,30	1 716 861,78	1 942 144,11

INVESTISSEMENTS 2025

Désignation	2025	Principales dépenses concernées
Budget principal	1 258 911,75	
PLUI	39 960,00	Latitude
	17 264,16	Filtres
Piscine Chauffailles	7 164,00	Veolia / entretien
	35 151,60	Volet roulant
	838,20	Caisse enregistreuse
	6 996,00	Adage / état des lieux
Piscine La Clayette	8 808,00	Veolia / entretien
	103 697,05	Etudes réhabilitation
	838,20	Caisse enregistreuse
	20 980,00	Sols Tancon et St Maurice-les-Chateauneuf
City stades	8 454,00	Entretien et broissage
Gymnase	7 799,94	Treuil basket
Mobilité	10 440,00	Immergis / Schéma directeur des mobilités actives
	22 788,00	Abris vélo
Economie	8 000,00	Aides à l'immobilier
Ecole de musique La Clayette	11 524,81	Menuiseries
Bâtiment Rue Elie Maurette	1 843,49	Menuiseries
Siège Baudemont	2 597,14	Visiophone
	4 147,68	Informatique
Espace entreprises Chauffailles	5 779,13	Remplacement luminaires
Ponts bascules	11 446,80	Lecteur badges
Pont élévateur	1 212,44	Equipements matériels
Ouvrages d'art	29 650,20	Travaux
Voirie	772 199,12	Travaux
Véhicules	66 000,00	Manuscopique
	11 300,00	Auto voirie
Culture	5 817,57	Matériel régie, son, lumière
	1 125,91	Instruments musique
	24 998,71	Livres
Matériels	3 274,80	Barnum
	6 814,80	Equipement téléphonique
Enfance Temps Libre	163 719,79	
Accueils collectifs	14 168,10	Achat logiciel Aïga
Minibus électrique	45 173,77	
	2 256,00	Borne électrique
Bâtiments du PEJ	21 910,80	Etudes en vue de la réhabilitation
Crèche Chauffailles	39 903,07	Climatiseur
	5 700,00	Volets roulants
	4 231,67	Poussette 6 places
	7 314,48	Structures musicales plein air
	17 896,38	Matériels divers
Crèche La Clayette	655,20	Moteur volet roulant
Divers	2 029,46	Informatique
	1 905,66	Aménagement accueil Centre social
	575,20	Barnum
Déchets	146 114,10	
Logiciel	29 482,21	Micasys
Site La Charme	5 244,60	Acquisition parcelle
	44 808,00	Réhabilitation site
	3 900,00	Portail
Déchèteries	23 469,77	Etudes travaux accès
	588,00	Souffleur à dos
Matériels, équipements	13 872,00	Remplacement cuves huiles moteurs
	16 242,12	Colonnes de tri
	8 507,40	Bac OM
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	8 072,04	
Matériel	8 072,04	PC informatique + téléphonie
TOTAL	1 576 817,68	

B) RESTES A REALISER 2025

Désignation	RESTES A REALISER 2025	
Budget principal	204 970,70	
Maison du canton	8 784,70	Menuiseries
Techniques	61 500,00	Réfection toiture + désamiantage bâtiment
	1 080,00	Etude installation panneaux solaires
	14 584,24	Pont élévateur
Pont bascule Chauffailles	3 655,20	Lecteur badges
Citystades	17 394,00	Sols Tancon - St Edmond
Gymnase	3 587,88	Remplacement luminaire salle de lutte
Ouvrages d'art	94 384,68	Travaux
Budget Déchets	124 115,87	
Logiciel	71 517,79	Logiciel métier Mycasis
Déchèteries	21 292,00	Acquisition terrains
	31 306,08	Contrôle accès
TOTAL RAR 2025	329 086,57	

C) PROGRAMME PREVISIONNEL DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2026

Désignation	NOUVELLES DEPENSES PREVISIONNELLES 2026	
Budget principal	4 681 417,74	
Economie	30 000,00	Aides à l'immobilier
	50 000,00	Pacte territorial
Gymnase	8 000,00	Treuil basket
	25 000,00	Salle de combat : huisseries, translucides
Piscine Chauffailles	58 000,00	Carrelage, étanchéité pataugeoire
	10 000,00	Capteur FMI (Fréquence maximale instantanée) + moteur
	36 000,00	Renouvellement panneaux filtration
	10 000,00	Préconisation Veolia
	10 000,00	Divers
Piscine La Clayette	3 300 000,00	Travaux réhabilitation
	10 000,00	Préconisation Veolia
	5 000,00	Capteur FMI (Fréquence maximale instantanée)
Techniques	15 000,00	Réaménagement espace bureaux, vestiaires, pause
	8 000,00	Cases matériaux
	85 000,00	Installation panneaux photovoltaïques
	7 000,00	Matériels divers
Mobilité	25 000,00	Jalonnement
	15 600,00	Arceaux vélo
	9 600,00	Chronomap
Ouvrages d'art	150 000,00	Travaux
Voirie	50 000,00	Fond d'urgence
	715 367,74	Travaux
Culture	400,00	Découpeuse vinyle
	3 250,00	Matériels divers
	3 000,00	Matériel son et lumière
	2 200,00	Instruments musique
	25 000,00	Livres
Matériels divers	8 000,00	Matériel informatique
	2 000,00	Matériels bureau et mobiliers
	5 000,00	Divers

Centre Social	111 015,68	
Secteur jeunes	25 000,00	Aménagement
Bâtiments	50 000,00	AMO + MOE réhabilitation bâtiments PEJ
Véhicule	2 000,00	Achat minibus occasion Chauffailles
Matériel pour séjours	3 000,00	matériel de camping
ALSH Colombier	1 336,00	Abri véhicule
Réseau VIF	4 500,00	Aménagement appartement
Crèche Chauffailles	2 620,01	
Crèche La Clayette	12 559,67	
Matériels	3 000,00	Informatique
	7 000,00	Divers

Déchets	482 885,18	
Déchèteries	19 630,00	Acquisitions parcelles
	418 696,13	Travaux d'accès
Site La Charme	23 924,05	Achat et pose légos
Matériels	17 900,00	Bac OM - PAV
	1 250,00	Nettoyeur haute pression
	635,00	Tronçonneuse
	850,00	Débroussailleuse
OFFICE DE TOURISME	25 000,00	
Signalétique	2 000,00	panneaux sur bâtiment
	20 000,00	balades vertes
Divers	3 000,00	
TOTAL GENERAL	5 300 318,60	

	BP 2025			BP 2026		
	<i>RAR 2024</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>RAR 2025</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Total</i>
BUDGET PRINCIPAL	332 478,76	1 986 776,71	2 319 255,47	204 970,70	4 681 417,74	4 886 388,44
CENTRE SOCIAL		182 540,80	182 540,80	-	111 015,68	111 015,68
DECHETS		817 228,00	817 228,00	124 115,87	482 885,18	607 001,05
ESPACE TIERS LIEU		11 300,00	11 300,00			-
OFFICE DE TOURISME					25 000,00	25 000,00
TOTAL INVESTISSEMENTS	332 478,76	2 997 845,51	3 330 324,27	329 086,57	5 300 318,60	5 629 405,17

D) FOCUS SUR LES SUBVENTIONS

Subventions perçues en 2025			
Désignation	Financier	Programme	Montant
Abri vélo sécurisé gare Chauffailles	FUB	ALVEOLE+ (40%)	3 798,00
Abri vélo sécurisé gare La Clayette-Baudemont	FUB	ALVEOLE+ (40%)	3 798,00
Abri vélo siège BSB	FUB	Objectif employeur pro vélo	1 565,00
PLUI	Etat	AAP 2016 (solde)	1 400,00
	Région	Contrat territorial (solde)	2 856,68
	Leader		19 414,94
	ETAT	DGD 2025	16 430,00
PA de la Gare	ETAT	DETR 2021	187 974,28
	CRBFC	Plan de Relance	138 868,80
	Département	AAP	175 000,00
Etudes OPAH	ANAH		25 500
	Bq des Territoires		15 000
		TOTAL	591 605,70
Subventions notifiées à engager en 2026			
Désignation	Financier	Programme	Montant
Etude Schéma directeur mobilités actives	Département	Appel à projet territorial 2022 / 36% / 10 8	4 863,00
Abri vélo sécurisé gares Chauffailles et La Clayette	Département	Tous à Vélo 2024 / 50% de 10 000 € max (p	5 000,00
Incitation pratique vélo / VAE vélos enfants et abri	Département	Tous à Vélo 2025 / 50% de 10 000 € max (p	3 236,00
Plan Vélo CCBSB 2024-2026	ADEME	AVELO 3 (50% - max 48144 € HT) - Schéma	48 144,00
Aide au Jalonnement	Etat	Fonds Vert HT - 30%	20 130,00
INTERCOW - Site web	Département	Plan Numérique 2025 - acompte 80%	3 956,00
contrôle accès déchèteries	Département	investissement	21 000,00
contrôle accès déchèteries	detr	investissement	123 000,00
contrôle accès déchèteries et rgi	ademe	investissement	30 000,00
RGI	ademe	fonctionnement service NA	78 980,00
Réhabilitation piscine La Clayette	Département	Projet structurant	250 000,00
Achat d'un véhicule	CAF	Mini bus Croq'loisirs	18 196,00 €
Rénovation du Multi Accueil		Fond de modernisation des EAJE	61 223,00 €
Aménagement appartement réseau VIF		Subvention investissement	3 058,00 €
		TOTAL	670 786,00
Subventions sollicitées ou à solliciter en 2026			
Désignation	Financier	Programme	Montant
Réhabilitation piscine de La Clayette	ETAT	DETR/DSIL	1 214 000,00
	ETAT	ANS	250 000,00
	REGION	Aménagement sportif du territoire	300 000,00
	Europe	FEADER	200 000,00
Travaux giratoire Les Etangs - Chauffailles	CD 71	AAP 2026	21 000,00
INTERCOW - Site web	CDSL 71	Plan Numérique 2025 - solde 20%	780,00
vidéo protection déchèteries	OCAD3E	fonctionnement	3 500,00
RGI	CITEO	investissement et fonctionnement	149 000,00
Rénovation énergétique Volet 3	Anah		24 400
		TOTAL	2 162 680,00

E) PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – Période 2026 – 2028

BATIMENTS ET PATRIMOINE	nouvelles dépenses 2026 + RAR 2025	2027	2028	Total
Piscine Chauffailles	124 000	10 000	10 000	144 000
Piscine La Clayette	3 315 000	10 000	10 000	3 335 000
Gymnase La Clayette	36 588			36 588
Citystades	17 394	30 500		47 894
Local technique	162 580	15 000		177 580
Centre Social	50 000	800 000	1 200 000	2 050 000
Secteur jeunes	25 000			25 000
Maison du Canton La Clayette	8 785			8 785
TOTAL	3 739 347	865 500	1 220 000	5 824 847
VOIRIE ET AMENAGEMENTS	2026	2027	2028	Total
Ouvrages d'art	244 385	100 000	100 000	444 385
Voirie	765 368	820 000	820 000	2 405 368
<i>Voirie - section fonctionnement</i>	150 000			150 000
Sites déchèteries	490 924			490 924
Site La Charme	23 924			23 924
Bacs OM - PAV	17 900			17 900
Redevance Incitative	-	1 000 000	2 000 000	3 000 000
Signalétique - jalonnement	47 000	20 000	20 000	87 000
TOTAL	1 739 501	1 940 000	2 940 000	6 619 501
ECONOMIE	2026	2027	2028	Total
Aides à l'immobilier	30 000			30 000
Pacte territorial	50 000	50 000	50 000	150 000
TOTAL	80 000	50 000	50 000	180 000
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	2026	2027	2028	Total
Véhicules	2 000			2 000
Informatique et logiciels	82 518	10 000	10 000	102 518
Livres bibliothèques	25 000	25 000	25 000	75 000
Arceaux vélos	15 600			15 600
Pont élévateur	14 584			14 584
Divers : mobiliers, outils, autres	80 856	30 000	30 000	140 856
TOTAL	220 558	65 000	65 000	350 558
ZONES D'ACTIVITES	2026	2027	2028	Total
La Gare - Baudemont	274 200			274 200
Les Bruyères - Chauffailles				-
Les Tanneries				-
TOTAL	274 200	-	-	274 200
<i>* Pour les zones d'activités, les dépenses travaux sont inscrites dans la section fonctionnement</i>				
	2026	2027	2028	Total
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	5 629 405	2 920 500	4 275 000	12 974 905
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	424 200	-	-	424 200
TOTAL GENERAL	6 053 605	2 920 500	4 275 000	13 399 105